

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1861-1862.

Projets de Loi tendant à accorder diverses naturalisations ordinaires.

(Voir le N° 60 du Sénat et le N° 224 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,
A tous présents et à venir, Salut.

I.

Vu la demande du sieur **MARIEN-JEAN MEGENS**, instituteur communal à Gierle, province d'Anvers, né à Dinthen (Pays-Bas), le 14 février 1824, tendant à obtenir la naturalisation ordinaire;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1835 ont été observées;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'art. 5 de ladite loi;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit:

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur **MARIEN-JEAN MEGENS**.

(Le pétitionnaire fut amené en Belgique à l'âge de deux ans par son père, qui fut nommé instituteur à Gierle en 1826. Il ne quitta plus ce pays, et après avoir satisfait à la milice, il suivit les cours de l'école normale de Lierre et succéda à son père en 1835. Les autorités consultées appuient sa demande.)

La formule qui précède est applicable à chacune des demandes des sieurs :

II.

NICOLAS-JEAN PSOMADÈS, négociant à Anvers, né à Bechiktach-lez-Constantinople, le 23 août 1826.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1851 et y a fondé une maison de commerce. Il s'est marié en 1857 à Marseille, avec une de ses compatriotes. Ses affaires paraissent prospères. Les autorités consultées appuient sa demande.)

III.

EUGÈNE-JEAN-ANTOINE LALIEUX, ébéniste à Bruxelles, né dans cette ville, le 13 septembre 1836.

(2)

(Le pétitionnaire est Belge de naissance. Après avoir servi pendant deux ans au régiment des Guides, il obtint son congé et le certificat de bonne conduite. Il alla alors s'engager à l'étranger sans l'autorisation du Roi, et fit une campagne en Algérie sous le drapeau français; il perdit ainsi sa qualité de Belge qu'il désire maintenant récupérer. Sa conduite en Algérie a été irréprochable. Il s'engage à payer les droits d'enregistrement.)

IV.

NICOLAS AREND, cultivateur à Sterpenich, province de Luxembourg, né à Dahlem (grand-duché de Luxembourg), le 6 février 1819.

(Le pétitionnaire est né dans le Luxembourg cédé. Il habite la Belgique depuis 1844 et y jouit de l'estime publique. Sa position de fortune est très-aisée. Il a épousé une Belge dont il a deux enfants. Les avis sont unanimes en faveur de sa demande.)

V.

JEAN-JACQUES WEYCKMANS, jardinier à Xhendremael, province de Liège, né à Slenacken (partie cédée du Limbourg), le 20 décembre 1820.

(Le pétitionnaire est né dans le Limbourg cédé. Il habite la Belgique depuis 1847 et désire la naturalisation pour pouvoir être nommé garde champêtre. Les autorités consultées appuient sa demande de naturalisation.)

VI.

JEAN-GEORGES-ABRAHAM KERSTIUS, sergent au régiment des grenadiers, né à Amersfoort (Pays-Bas), le 27 mars 1839.

(Les renseignements obtenus du Département de la Guerre sur le compte du pétitionnaire, ne lui étaient d'abord pas trop favorables, parce qu'il avait peine à se plier aux exigences de la discipline militaire, mais sa conduite s'étant considérablement améliorée, il est parvenu au grade de sergent, et M. le Ministre de la Guerre croit pouvoir aujourd'hui appuyer sa demande. Le sieur Kerstius habite la Belgique depuis son enfance et est au service depuis l'âge de vingt ans en qualité de volontaire.)

VII.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS CAPRONNIER, artiste peintre sur verre, à Schaerbeek-lez-Bruxelles, né à Paris, le 1^{er} février 1814.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1829; il s'y est établi d'une manière permanente en 1836 et s'y est marié. C'est un artiste des plus distingués, et comme peintre sur verre, il s'est fait un nom européen. Il est digne à tous égards de la faveur qu'il sollicite.)

VIII.

HERMAN-HUBERT JANSSEN, garde-magasin du service des fourrages militaires à Namur, né à Maasniel (partie cédée du Limbourg), le 25 août 1827.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1847. Il a négligé de faire, l'année de sa majorité, la déclaration prescrite par la loi pour conserver la qualité de Belge, comme appartenant au Limbourg cédé. Sa conduite ne laisse rien à désirer. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

IX.

HUBERT SAUVENIER, marchand-tailleur à Hasselt, né à Maestricht, le 8 mai 1826.

(Né dans le Limbourg cédé, le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1847 et y a épousé une Belge dont il a deux enfants. Il a satisfait à la milice dans son pays natal. Sa conduite a toujours été honorable, et les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

(3)

X.

JEAN-EDMOND RITZEN, menuisier à Bruxelles, né à Hoensbroeck (partie cédée du Limbourg), le 16 février 1815.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite Bruxelles depuis 1837 et s'y est marié. Il a négligé de faire, en temps utile, la déclaration prescrite par la loi pour conserver la qualité de Belge. Il vit honorablement et dans l'aisance du produit de son industrie, se trouvant à la tête d'un nombreux atelier de menuiserie. Sa conduite, tant dans son pays qu'en Belgique, a toujours été à l'abri de tout reproche. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

XI.

JEAN GOLDSCHMIT, directeur d'une tannerie à Virton, né à Vianden (grand-duché de Luxembourg), le 18 décembre 1815.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite la Belgique depuis onze ans et s'y est marié. Il dirige pour compte d'autrui une tannerie importante. Sa conduite, tant dans son pays natal qu'en Belgique, est à l'abri de tout reproche. Les autorités consultées sont unanimes pour appuyer sa demande.)

XII.

PIERRE WAGNER, sergent au 1^{er} régiment de ligne, né à Berg (grand-duché de Luxembourg), le 20 juillet 1835.

(Le pétitionnaire est né dans le Luxembourg cédé. Il vint en Belgique à l'âge de vingt ans, prit du service dans les rangs de l'armée belge et ne les a plus quittés. Sa conduite est irréprochable. Ses chefs appuient unanimement sa demande.)

XIII.

FRANÇOIS DECLERQ, caporal au 6^e régiment de ligne, né à Ruddervoorde, province de la Flandre occidentale, le 17 brumaire an xi.

(Le sieur Declerq a perdu sa qualité de Belge en prenant du service militaire à l'étranger sans autorisation du Roi. Il servait dans les rangs de l'armée belge depuis 1831, lorsqu'il déserta en 1833 pour aller faire les campagnes de l'Algérie. Rentré sous le drapeau belge en 1837, il a réparé par vingt-quatre ans de bons et loyaux services cette faute de jeunesse. Les autorités consultées appuient sa demande.)

XIV.

CORNEILLE STAETEMANS, cabaretier et commerçant à Kessenich province de Limbourg, né à Hunsel (partie cédée du Limbourg), le 14 octobre 1811.

(Le pétitionnaire réside en Belgique depuis son enfance, y ayant été amené en 1817. Il y a satisfait à la milice. Pendant son service militaire, il a subi une légère condamnation pour coups donnés à un de ses camarades. Depuis lors sa conduite paraît avoir été irréprochable. Les autorités consultées appuient sa demande.)

XV.

PIERRE AANDEKERK, boucher à Kessenich, province de Limbourg, né à Neeritter (partie cédée du Limbourg), le 18 octobre 1814.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1825, donc depuis son enfance; il y a satisfait à la milice et s'y est marié. Il jouit d'une honnête aisance et d'une bonne réputation. Étant au service militaire à l'époque de sa majorité, il a négligé de faire la déclaration prescrite par la loi pour conserver la qualité de Belge, comme né dans le Limbourg cédé. Les autorités appuient sa demande.)

(4)

XVI.

JEAN-MATHIEU URLINGS, cultivateur à Trembleur, province de Liège, né à Galoppe (partie cédée du Limbourg), le 7 août 1810.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1836. Né dans le Limbourg cédé, il eût pu conserver la qualité de Belge en faisant la déclaration prescrite par la loi. Il s'est marié à une Belge dont il a plusieurs enfants nés en Belgique. Il est fermier et l'exploitation rurale qu'il cultive lui assure une honnête aisance. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

XVII.

GERMAIN-LOUIS MEYER, capitaine de navire de commerce à Anvers, né à Emden (Hanovre), le 27 janvier 1813.

(Le pétitionnaire, après avoir servi honorablement en son pays dans la marine marchande, arriva à Anvers en 1834, et y épousa une Belge dont il a six enfants nés en Belgique. Il servit alors dans la marine de commerce d'Anvers, et depuis 1840 il est attaché à la maison Catteau-Wattel pour laquelle il navigue encore en ce moment comme capitaine. Sa conduite est à l'abri de tout reproche. Les autorités consultées appuient sa demande de naturalisation qu'il avait retirée en 1860, mais à laquelle il sollicite maintenant qu'il soit donné suite.)